

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mardi 8 septembre 2015 à 20 h à la salle Éveline-Meloche située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est absent monsieur Daniel Pitre.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

15-09-143 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

15-09-144 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 8 septembre 2015.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en ajoutant le point *8.1 Comité consultatif d'urbanisme – Nomination d'un membre*, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2015
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement / Urbanisme
 - 5.1 Demande de dérogation mineure 15-03, Lot 5 124 016 : 254, route 236 – Décision du conseil
 - 5.2 Dépôt d'une demande d'autorisation auprès du MDDELCC pour un prélèvement d'eau souterraine destiné à une alimentation en eau potable – Article 31.75 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*
 - 5.3 Orgue de l'église – Autorisation à la Fondation du patrimoine de Saint-Louis-de-Gonzague de procéder aux travaux
6. Sécurité incendie
 - 6.1 Nomination de Pier-Luc Daoust – Pompier
7. Administration générale
 - 7.1 Entente de services de prévention en sécurité incendie avec la MRC de Beauharnois-Salaberry – Non-renouvellement
 - 7.2 Adjointe administrative/comptabilité – Embauche
 - 7.3 Comptes à payer
8. Varia
 - 8.1 Comité consultatif d'urbanisme – Nomination d'un membre**
9. Mot de la fin
10. Levée de la séance

ADOPTÉ

15-09-145 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2015

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2015.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS/INTERVENANTS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

AMÉNAGEMENT / URBANISME

15-09-146 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 15-03, LOT 5 124 016 : 254, ROUTE 236 – DÉCISION DU CONSEIL

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 7 juillet 2003 le règlement numéro 03-51 portant sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à évaluation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le demandeur souhaite diminuer la distance minimale autorisée entre un bâtiment de ferme et une habitation située sur le même lot de 12,38 mètres (40,62 pieds) afin d'autoriser une distance minimale entre un bâtiment de ferme et une habitation située sur le même lot de 7,6 mètres (25 pieds);

ATTENDU que la distance minimale entre un bâtiment de ferme et une habitation située sur un même lot, tel que prescrit à l'article 135.6 du règlement de zonage numéro 03-49, est de 20 mètres (65,62 pieds);

ATTENDU que le bâtiment de ferme concerné sur le lot 5 124 016 ne sert qu'à l'entreposage de foin;

ATTENDU que le demandeur a obtenu l'autorisation de son assureur de construire une résidence à 7,6 mètres (25 pieds) d'un bâtiment de ferme;

ATTENDU que l'application des normes en vigueur cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU que la diminution de la distance minimale entre le bâtiment de ferme et une future habitation située sur le lot 5 124 016 n'occasionne pas de perte de jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme et qu'elle ne présente pas une contrainte pour la sécurité publique;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'autoriser ladite demande, par la résolution numéro 15-54 adoptée à la séance tenue le 25 août dernier;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'autoriser la demande de dérogation mineure n° 15-03 visant à diminuer la distance minimale autorisée entre un bâtiment de ferme et une habitation située sur le même lot de 12,38 mètres (40,62 pieds) afin de permettre une distance minimale entre un bâtiment de ferme et une habitation située sur le même lot de 7,6 mètres (25 pieds).

ADOPTÉ

15-09-147 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR UN PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE DESTINÉ À UNE ALIMENTATION EN EAU POTABLE – ARTICLE 31.75 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague de mettre aux normes le puits de l'hôtel de ville et d'installer un système de traitement approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), selon les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU la résolution numéro 15-05-080 octroyant un contrat à la firme Environnement LCL inc. pour effectuer la mise aux normes du puits de l'hôtel de ville localisé au 140, rue Principale, à Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU la réalisation d'une étude hydrogéologique visant l'accréditation d'un ouvrage de captage d'eau potable existant et l'étude de la qualité de l'eau souterraine;

ATTENDU que tout prélèvement d'eau est subordonné à l'autorisation du MDDELCC, conformément à l'article 31.75 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'autoriser Environnement LCL inc. à déposer une demande d'autorisation pour un prélèvement d'eau souterraine au MDDELCC, pour et au nom de la Municipalité.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents exigés et liés à ladite demande d'autorisation pour le prélèvement d'eau souterraine.

ADOPTÉ

15-09-148 ORGUE DE L'ÉGLISE – AUTORISATION À LA FONDATION DU PATRIMOINE DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE À PROCÉDER AUX TRAVAUX

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est propriétaire de l'église de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que cette église possède une orgue Casavant datant de 1917 et nécessitant des travaux d'entretien;

ATTENDU que la Fondation du patrimoine de Saint-Louis-de-Gonzague a entrepris des démarches visant à faire exécuter ces travaux;

ATTENDU le dépôt d'une soumission par l'entreprise Les Ateliers Bellavance au montant de 4 625 \$, taxes en sus, portant sur l'exécution de ces travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que la Fondation du patrimoine de Saint-Louis-de-Gonzague soit autorisée à procéder aux travaux d'entretien de l'orgue de l'église, selon la soumission déposée par Les Ateliers Bellavance, au montant de 4 625 \$, taxes en sus.

Que ces coûts soient assumés par la Fondation du patrimoine de Saint-Louis-de-Gonzague.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE

15-09-149 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – EMBAUCHE D’UN POMPIER

ATTENDU la nécessité de combler les postes vacants de pompiers au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité;

ATTENDU la recommandation du service de sécurité incendie d'embaucher monsieur Pier-Luc Daoust;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'embaucher monsieur Pier-Luc Daoust à titre de pompier au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / SERVICE DU GREFFE

15-09-150 ENTENTE DE SERVICES DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – NON-RENOUVELLEMENT

ATTENDU la résolution numéro 13-42 adoptée le 8 avril 2013 autorisant la Municipalité à signer une entente de services de prévention en sécurité incendie avec la MRC de Beauharnois-Salaberry (MRC);

ATTENDU la décision du conseil municipal de ne pas renouveler ladite entente pour l'année 2016;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 11 de ladite entente, la Municipalité doit signifier à la MRC son intention de ne pas renouveler ladite entente au plus tard le 30 septembre;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

De ne pas renouveler l'entente de services de prévention en sécurité incendie avec la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année 2016.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Beauharnois-Salaberry, lui signifiant que l'entente prendra fin le 31 décembre 2015.

ADOPTÉ

15-09-151 ADJOINTE ADMINISTRATIVE/COMPTABILITÉ – EMBAUCHE

ATTENDU la résolution numéro 15-06-099 autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres d'emploi pour l'embauche d'une adjointe administrative à l'automne 2015;

ATTENDU l'affichage de l'offre d'emploi relativement à ce poste (journaux, Réseau d'information municipale, Québec Municipal, site Internet);

ATTENDU que six (6) candidates ont été retenues pour les fins d'une entrevue le 10 août 2015, sur les 70 candidatures reçues;

ATTENDU qu'il y a lieu de retenir la candidate répondant le mieux aux critères d'embauche établis;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'engager madame Linda Duranceau à titre d'adjointe administrative/comptabilité, selon la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés en vigueur.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat d'embauche.

ADOPTÉ

15-09-152 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 139 478,44 \$ et annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

VARIA

15-09-153 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION D'UN MEMBRE

ATTENDU le règlement numéro 14-100 modifiant le règlement 03-50 portant sur la création du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU que ce comité est formé de cinq (5) à sept (7) membres;

ATTENDU que le conseil doit entériner, par voie de résolution, toute nomination à ce comité;

ATTENDU l'intérêt manifesté par M. Yvon Archambault, résident de la Municipalité, à siéger au sein dudit comité;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

De nommer M. Yvon Archambault membre du comité consultatif d'urbanisme, conformément aux dispositions du règlement numéro 14-100.

ADOPTÉ

15-09-154 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 05.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière